

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR [REP]

En 2022, les REP ont permis de collecter à
l'échelle régionale
110 kg de déchets par habitant*

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie, en bref le **principe "pollueur-payeur"**.

Avec la loi AGEC, du 10 février 2020, le paysage des filières REP s'est profondément transformé en ne considérant plus uniquement la gestion des déchets générés mais en intégrant bien l'ensemble du cycle de vie des produits.

Parallèlement, la loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique, promulguée en août 2021, prévoit notamment la mise en place d'un observatoire du réemploi et de la réutilisation, en charge d'observer l'atteinte des objectifs réglementaires, porté par l'ADEME.

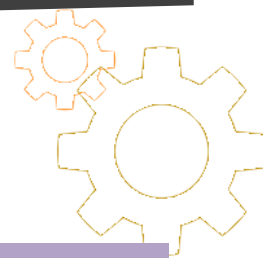
LES REP => OÙ EN EST-ON EN 2022 ?



Indicateurs nationaux



Indicateurs régionaux



Emballages ménagers
et papiers graphiques

CITEO
LEKO

**57 kg d'emballages ménagers et papiers collectés
par habitant**

44 kg d'emballages ménagers collectés/habitant

13 kg de papiers graphiques collectés/habitant

72 kg d'emballages ménagers et papiers collectés/habitant

57 kg d'emballages ménagers collectés/habitant

15 kg de papiers graphiques collectés/habitant

103 500 tonnes collectées dont 77 % captés par le réseau régional de déchèteries, soit **20 kg/hab.**

18 kg collectés par habitant

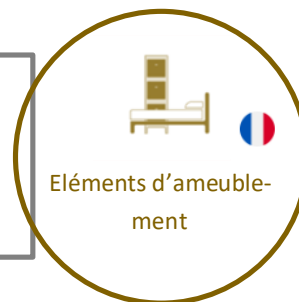
62 % sont des éléments en bois

Taux de collecte : 39 % => proche de l'objectif fixé pour 2023

Taux de recyclage, réemploi et réutilisation : 59 %

Taux de valorisation énergétique : 37 %

Taux d'élimination : 4 %



Eléments d'ameuble-
ment



Textiles, linges et
chaussures

Re_fashion

1 PAV pour 1 711 habitants < objectif national fixé à 1 PAV
pour 1 500 habitants

29 collectivités ont conventionné avec l'éco-organisme (91 %
de la population régionale)

2,8 kg collectés par habitant < objectif national fixé à 4,6 kg

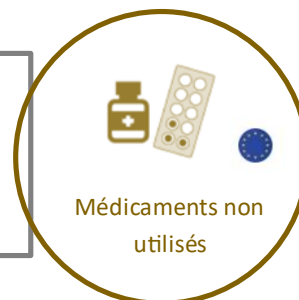
1 PAV pour 1 411 habitants

3,8 kg collectés par habitant (1/3 des TLC mis sur le marché)

155 g collectés par habitant

796 tonnes nettes collectées et valorisées

142 g collectés par habitant en France métropolitaine



Médicaments non
utilisés



161 g collectés par habitant (832 tonnes)
41 % sont collectés via le réseau de distributeurs

209 g collectés par habitant (13 987 tonnes)
Taux de collecte 38 % < objectif national fixé à 50 % en 2021
Taux de recyclage 72 %

18,5 kg de DEEE collectés par habitant > objectif national fixé à 14,5 kg
90 % des DEEE collectés sont des DEEE ménagers

14,1 kg de DEEE collectés par habitant
Taux de collecte des DEEE ménagers : 47 % < objectif national fixé à 65 %, 12,3 kg/habitant
Taux de collecte des DEEE pros : 33 %, 1,8 kg/hab.
Taux de collecte global : 44,6 % < objectif national de 65 %
Taux de réutilisation et recyclage : 77 %
Taux de valorisation globale : 87 %

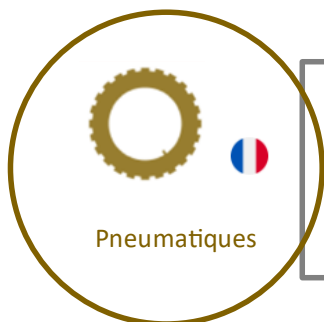


218 points de collecte de **produits pyrotechniques**, pour **7,8 tonnes** captées
1 971 tonnes collectés via Eco-DDS. 204 déchèteries conventionnées dont 58 uniquement dans le Var
17 tonnes de petits appareils extincteurs collectés (2021)

Collecte des produits pyrotechniques : 40 tonnes
Taux de collecte et de recyclage/valorisation des petits appareils extincteurs respectivement : 22 % (> objectif national fixé à 21 %) et 82,5 % (> objectif national fixé à 45 %)

Taux de collecte 75 % < objectif national fixé à 80 % en 2022
1 804 points de collecte
123 tonnes brutes collectées, 67 tonnes nettes (en soustrayant le poids des contenants), soit **13,1 g/habitant**
3 UVE : Vedène (84) - Nice (06) - Toulon (83)

Taux de collecte : 85 % (> objectif national de 80 %)
14,5 g de DASRI collectés par habitant



8,6 kg de pneumatiques usagés collectés par habitant.
43 644 tonnes

Taux de collecte : 94 % < objectif national fixé à 100 %
7,8 kg de pneumatiques usagés collectés par habitant
63 % sont valorisés en cimenterie



Agrofourniture



201 points de collecte

93 000 tonnes de plastiques et emballages usagés collectés

Taux de collecte: 78 %

Plus de 90 % sont recyclés (hors films de paillage)

283 tonnes collectées dont 78 % proviennent du Var

41 % des mobil-homes collectés ont été transportés puis traités sur des sites de démantèlement

Taux de recyclage : 46 % et de valorisation totale : 76 %



Mobil-homes et habitations légères de loisirs



Bateaux de plaisance ou de sport



5 sites de collecte des BPS

1 163 bateaux (807 t) collectés dont 87 % de bateaux > 6 m

Valorisation énergétique : 45 %

28 sites de collecte

2 980 bateaux (3 716 t) collectés < objectif national de 5 900 bateaux collectés

Taux de collecte des bateaux > 6 m : 35 % > objectif national fixé à 25 %



Produits du tabac

Taux de contractualisation : 5,2 % sur 3 départements (83 - 06 - 13)

Taux de contractualisation : 13,2 %



Huiles lubrifiantes



3 kg de lubrifiants collectés par habitant (15 430 t)

96 % sont des huiles usagées noires moteurs

3,1 kg de lubrifiants collectés par habitant (209 500 t)

Taux de collecte : 51,2 % > objectif national fixé à 50 %

Source : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire - Données 2022 (et données 2021) fournies par les éco-organismes et l'ADEME

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication : juin 2024 - Réalisation : Observatoire régional des déchets & de l'économie Circulaire (ORD&EC) - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires